

Monsieur le Président de la CARENE
4 avenue du Commandant L'Herminier
44600 SAINT-NAZAIRE

LR/AR

Copie : Préfecture

Objet : Protection de l'eau souterraine

Référence : Conférence du 24/09/2024 intitulée « Du grand au petit cycle de l'eau, une ressource à préserver »

Monsieur le Président

« L'eau est une ressource vitale, un service public accessible à toutes et tous. L'agglomération de Saint-Nazaire est au cœur des enjeux de gestion de cette ressource : Captation, traitement, assainissement, préservation, restauration des espaces, coopération. Comment est-elle concrètement mobilisée avec les acteurs du territoire ? »

Ce thème exposé brillamment par Madame Emma HAZIZA, nous a particulièrement interpellés. Par son érudition, cette dame nous ouvre les yeux sur ce qu'il y a de précieux au quotidien et la protection des nappes phréatiques.

Or, nous observons que des constructions immobilières sont en cours, sans respecter l'équilibre de l'écosystème, une richesse commune à nous tous : eau et nature environnante.

En septembre 2023 environ, un constructeur a démarré des travaux à Saint-Marc-sur Mer sur la parcelle YL66 et depuis, l'eau sort de ce terrain de façon continue, sans et avec pluie. Les ouvriers du chantier prétendent qu'il s'agit de l'eau de ruissellement, sans nous démontrer leur affirmation. Suite à diverses plaintes, ils ont fait en sorte que l'eau soit évacuée vers les tampons des eaux pluviales de l'impasse du Saut du Loup conçus pour recevoir les eaux de pluie et non les eaux d'une source à débit constant. Ces eaux avant nos plaintes, étaient rejetées sur une parcelle protégée contenant de nombreux chênes âgés. Maintenant elles traversent la parcelle YL93 pour se jeter dans un fossé en limite avec la parcelle YL92 pour rejoindre le collecteur de l'impasse de l'Aiguillon via la parcelle YL94, puis rejetées en mer.

Il faut savoir que depuis que l'eau coule en permanence, elle s'est infiltrée en particulier dans la parcelle en aval YL92 et le premier dégât se voit déjà sur un chêne centenaire, qui est attaqué par un champignon, alors qu'il était sain auparavant.

On pourra dire que ce n'est qu'un arbre et que sa maladie n'a rien à avoir avec les travaux. Oui ... mais ... malheureusement, il y a une probabilité que la végétation des alentours soit aussi en danger car, le fait de tarir une nappe phréatique (qui a un impact sur de nombreuses parcelles) a des conséquences très néfastes sur l'écosystème.

Faut-il attendre que tous les arbres périssent, par trop d'eau ou pas assez, pour que des mesures soient prises ?

Pourtant, avant le début des travaux, le constructeur avait rassuré le voisinage en promettant de faire deux bassins de rétention d'eau. Or, le premier immeuble n'est pas encore achevé, le second à peine commencé et le troisième en devenir et apparemment rien n'a été fait. A ce jour, notre estimation de perte d'eau est d'au moins 8640 litres par jour.

Nous avons en mémoire un scénario identique, rue du Commandant Gaté, qui a duré un bon moment, en vidant presque tous les puits des riverains du bassin versant, mais qui, par récupération, a permis d'assainir l'étang

voisin. Ici, dans le cas présent, c'est une aberration, car l'eau évacuée se déverse dans l'océan.

En accord avec les discours entendus, notre service public doit s'assurer que les règles établies soient respectées, afin de protéger notre environnement et les ressources en eau. Nous comptons sur votre diligence pour faire stopper cet énorme gaspillage dans le meilleur délai et prendre toutes mesures de nature à en éviter le renouvellement. En tout état de cause, cela requiert une vigilance accrue sur le suivi de ce genre de travaux.

Espérant retenir votre attention, afin d'œuvrer pour le bien de tous, et les générations futures, veuillez agréer Monsieur le Président, l'expression de notre parfaite considération.

Le Président de SPCNE

Michel CHAUSSE